

Aides au logement : nouvelle punition pour les locataires !

Dans le cadre de l'exercice annuel de préparation du budget de l'année prochaine, deux inspections l'Inspection Générale des Finances et l'Inspection Générale des Affaires Sociales sont chargées de passer au crible 14 politiques publiques et de faire des propositions d'économie budgétaire au gouvernement.

L'IGF et l'IGAS ont rendu leur copie et malheureusement ce sont principalement les locataires qui en seront les victimes, puisque qu'il est conseillé au gouvernement d'économiser plusieurs centaines de millions sur les 18 milliards d'aides au logement.

Voici cinq exemples qui montrent à quel point le locataire sera bien une fois de plus une variable d'ajustement :

- Suppression du rattachement au foyer fiscal des parents, pour les jeunes bénéficiaires de l'aide au logement. Ce sont donc les parents des locataires qui financeront pour partie l'allocation logement de leurs enfants.
- Rendre inéligible aux aides les locataires dont le loyer par mètre carré et la surface par occupant dépassent un certain plafond.
- Réserver l'aide aux ménages dont le patrimoine est inférieur à un seuil à fixer
- Introduire un dispositif d'écèlement progressif de l'aide en deçà d'un niveau de taux d'effort.
- Décider de ne pas réactualiser au premier octobre les paramètres du barème de l'aide.

L'AFOC revendique au contraire des mesures qui favorisent une progression du pouvoir d'achat des locataires, or cette mesure si elle était mise en place réduirait la valeur de l'allocation logement à minima à concurrence du taux d'inflation.

Il ne s'agit, certes à ce stade, que de propositions technocratiques et l'AFOC appelle le gouvernement à préserver les locataires, qui contribuent déjà, via la pression fiscale et la baisse de pouvoir d'achat, à l'effort collectif.

L'AFOC conteste que ces efforts soient toujours à sens unique, c'est à dire au détriment des locataires au profit des propriétaires...

Paris, le 2 septembre 2015

La Secrétaire générale



Martine DEROBERT